

Brevet de Technicien Supérieur Agricole

BTSA AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

RNCP 38349 (31 08 2029) - Diplôme national de niveau 5 du Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté Alimentaire

MAJ 03 2026

Public ciblé

- Jeunes **jusqu'à 29 ans** révolus et personnes en **reconversion professionnelle**.

Conditions d'accès

- Être titulaire d'un Baccalauréat général ou professionnel
(*Dérogations possibles pour d'autres cas*)

Modalités d'inscription

- 2 étapes consécutives :
1 - PARCOURSUP (- 30ans)
▶ www.parcoursup.gouv.fr
2 - candidature en ligne/Dossier de préinscription
▶ www.campusvertdazur.fr
• Lettre de motivation, CV, bulletins scolaires, certificats, diplômes.

Modalités d'entrée en formation

- Entretien tripartite
- Signature du contrat d'apprentissage
(*le délai d'accès à la formation est en fonction du début du contrat d'apprentissage*)
- Sous réserve des places disponibles
(*pour une entrée en cours de formation, merci de nous contacter*)

Organisation de la formation

- **Alternance** entre l'entreprise et le centre de formation sur **2 ans**
(2 à 3 semaines / mois au CFPPA)
Soit 1350h de formation en centre, le reste en entreprise.
- Calendrier de formation : **De Septembre à juin.**

Modalités d'évaluation et validation

- Diplôme obtenu par Contrôle Continu sur 4 semestres (ECCF) :
- **Semestre 1: Introduction à l'aménagement paysager / Gestion et Pilotage des espaces**
- **Semestre 2: Réalisation d'un diagnostic de site**
- **Semestre 3: Conception d'un aménagement paysager et eco-responsable**
- **Semestre 4: Conduite d'un chantier dans un esprit de durabilité.**

Individualisation

- Adaptation des parcours selon :
 - les acquis académiques (VAA) et de l'expérience (VAE) ;
 - les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap.

Votre statut

Vous serez **salaire sous contrat d'apprentissage** (-30 ans) ou contrat de professionnalisation (+30 ans).

Modalités financières

Votre **rémunération** mensuelle sera calculée en % du SMIC selon votre âge et l'année de formation. La formation est gratuite pour les apprenants, financée par l'**Opérateur de compétences (OPCO)** dont dépend son entreprise.

De la conception jusqu'à la réalisation et la gestion, le titulaire de ce BTS devra garantir la cohérence technique, le respect de la logique de conception et les règles de l'art d'un aménagement paysager respectueux de l'environnement.

L'OBJECTIF

Les titulaires de ce diplôme pourront maîtriser les techniques de suivi d'un chantier d'aménagement.

Ils pourront réaliser les tâches suivantes :

- ▶ Concevoir des projets, en dessiner les plans (coupes, élévations, perspectives) ;
- ▶ Établir les devis correspondants
- ▶ Préconiser, le cas échéant, des choix de végétaux, d'équipements et de matériaux

Par ailleurs, ils auront la charge des démarches administratives d'ouverture du chantier, de l'établissement du planning, de la gestion et du suivi des travaux.

Ces techniciens hautement qualifiés peuvent être employés dans un bureau d'études, une entreprise d'aménagement ou une collectivité territoriale.

L'objectif de cette formation est l'insertion professionnelle tout comme la poursuite d'études. Toutefois les titulaires du BTSA sont de plus en plus nombreux à continuer leurs études (CS, écoles d'ingénieurs, Licences pro, CPGE).

POURQUOI L'APPRENTISSAGE ?

Choisir l'apprentissage, c'est associer une formation diplômante à une expérience professionnelle, avec des atouts que la plupart des autres voies ne peuvent proposer. C'est la possibilité de pouvoir exercer en situation réelle ses capacités d'aptitude au métier. De plus, ce cursus permet à l'apprenti d'être rémunéré pendant toute sa formation ! Au final, vous serez doublement récompensé par l'obtention d'un diplôme et par une expérience professionnelle qui vous permettront de vous insérer plus rapidement dans le monde du travail.

L'alternance repose sur une relation tripartite entre l'apprenti, son maître d'apprentissage et le centre de formation, dans un climat de confiance et d'engagements réciproques.

LES AVANTAGES DE L'APPRENTISSAGE



ÊTRE RÉMUNÉRÉ PENDANT SA FORMATION



ASSOCIER THÉORIE ET PRATIQUE EN ENTREPRISE



ACQUÉRIR DES SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE AVANT D'ENTRER SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL



DÉBOUCHER RAPIDEMENT SUR UN EMPLOI

+ d'infos : www.education.gouv.fr
www.service-public.fr

LE CONTENU DE LA FORMATION (Consultez le référentiel du diplôme sur www.chlorofil.fr)

La formation est construite à partir de situations professionnelles afin de favoriser les liens entre connaissances théoriques, techniques, professionnelles et pratiques. Les candidat(e)s ont la possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences.

Diplôme obtenu par Contrôle Continu sur 4 semestres (ECCF) :

- **Semestre 1:** Introduction à l'aménagement paysager / Gestion et Pilotage des espaces
- **Semestre 2:** Réalisation d'un diagnostic de site
- **Semestre 3:** Conception d'un aménagement paysager et eco-responsable
- **Semestre 4:** Conduite d'un chantier dans un esprit de durabilité.

Tronc commun :

M1 Inscription dans le monde d'aujourd'hui

M2 Construction du projet personnel et professionnel (notamment EPS)

M3 Communication (notamment anglais)

LES MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Cours théoriques en face à face, travaux pratiques en extérieur, projets de groupe, visites pédagogiques, rencontres partenariales, participations à des manifestations de territoire.

Les locaux sont adaptés à l'accueil de public en situation de handicap. Des aménagements d'épreuves et des plans d'accompagnement personnalisés vous seront proposés si besoin (prendre contact avec la référente handicap du centre).

Venez découvrir nos supports pédagogique sur notre site internet



www.campusvertdazur.fr



Site et formations accessibles aux personnes en situation de handicap

LES DÉBOUCHÉS

Exemples de poursuites de formation possibles :

► Supérieures longues

- Licence Pro (Bac +3 soit Niveau 6) en Conception, Gestion, Entretien et en Gestion de la biodiversité
- ENSP Ecole Nationale Supérieure du Paysage (Bac +5) à Versailles, Blois, Marseille, Bordeaux sur concours directement après le BTS ou après une Classe Prépa ATS Paysage au Campus d'Antibes (voir fiche formation spécifique) pour devenir Paysagiste Concepteur ou Ingénieur du Paysage
- Polytech Nice Sophia sur dossier et entretien

► Supérieures courtes spécialisées en contrat d'apprentissage

- CS Constructions Paysagères, CS Arboriste grimpeur

Secteurs d'activités : entreprise de travaux paysagers, d'une collectivité territoriale publique, d'un bureau d'études, d'une structure associative (CAUE, centres d'insertion par l'activité professionnelle, ...) ou d'une entreprise de service à la personne, structures ou d'entreprises ayant un service jardins espaces verts interne (centres de sports, de loisirs et de vacances, gestionnaires d'habitats collectifs, très grandes entreprises, universités, hôpitaux, ...).

Catégories d'emploi : Chef d'équipes / chef de chantiers, conducteur de travaux paysagers, technicien dans des services espaces verts et environnement des collectivités, responsable des espace verts, collaborateur du concepteur paysagiste
[Code(s) ROME : F1104 / A1203]

Contactez-nous !

CAMPUS VERT D'AZUR

Service Formation Apprentissage

88, Chemin des Maures - 06600 ANTIBES

Tél : 04 92 91 02 33

E-mail : cfppa.antibes@educagri.fr

Site web : www.campusvertdazur.fr



Taux réussite examen*

81%

Taux de satisfaction Moyen*

78%

*session 2024-2025

► Indicateurs de résultats de l'apprentissage consultables sur www.inserjeunes.education.gouv.fr
► Ensemble des indicateurs du Campus Vert d'Azur consultables sur www.campusvertdazur.fr